

## Alerte en fiscalité canadienne

### Faits saillants du budget de la Saskatchewan 2015-2016



# CANADA

Le 18 mars 2015, le ministre des Finances, M. Ken Krawetz, a déposé le budget 2015-2016 du gouvernement de la Saskatchewan. Le thème du budget était « Maintenir la force de la Saskatchewan ». En dépit du déclin des prix du pétrole, le ministre a présenté un budget équilibré de 14 milliards de dollars avec un léger excédent. Le budget se résume principalement à aucune hausse d'impôt, de nouveaux incitatifs pour la création d'emplois, un investissement dans les infrastructures et un contrôle des dépenses. Il y a également eu des changements dans le régime fiscal de la production de potasse.

#### **Aucune hausse d'impôt**

Il n'y a eu aucune nouvelle taxe ni aucune hausse de l'impôt des particuliers, de l'impôt des sociétés, des taxes sur le carburant, des taxes scolaires ou d'impôts fonciers. Toutefois, les dépenses fiscales ont diminué à de nombreux égards :

- **Les crédits pour la recherche et le développement** ne seront pas remboursables et le taux a diminué, passant de 15 % à 10 % des dépenses de recherche et développement admissibles, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.
- **Le programme de rétention des diplômés** offre un allégement fiscal jusqu'à concurrence de 20 000 \$ pour les diplômés de l'enseignement postsecondaire qui choisissent de rester en Saskatchewan. À compter de l'année d'imposition 2015, cet

allègement deviendra un crédit d'impôt non remboursable et la période au cours de laquelle ce crédit peut être utilisé est prolongée de sept à dix ans.

- À compter de l'année d'imposition 2015, **la prestation pour les familles actives** sera assujettie à un plafond de revenu net combiné de 60 000 \$, de sorte que seules les familles dont le revenu est inférieur à ce montant seront admissibles.
- **Le régime d'assurance médicaments pour les aînés** aura un plafond de revenu plus bas, passant de 80 255 \$ à 65 515 \$, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les aînés dont le revenu est inférieur à ce plafond ne paieront que 20 \$ par ordonnance pour les médicaments énumérés sur le formulaire de la Saskatchewan et pour ceux approuvés en vertu du statut de médicament d'exception.
- **Le supplément au revenu d'emploi de la Saskatchewan** offre un soutien aux familles à faible revenu qui ont des enfants de moins de 18 ans. Le budget propose de maintenir le supplément dans un format modifié. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'admissibilité pour les nouveaux demandeurs sera limitée aux familles qui ont des enfants âgés de 12 ans et moins.

### **Incitatifs à la création d'emplois**

Grâce à l'incitatif fiscal destiné aux exportateurs du secteur de la fabrication et de la transformation, les sociétés d'exportation admissibles auront droit à un crédit d'impôt non remboursable lorsque le nombre de leurs employés à temps plein qui occupent des fonctions liées à la fabrication ou à la transformation sera plus élevé qu'en 2014. Les sociétés admissibles exportent au moins 25 % de leurs produits dans le reste du Canada ou à l'échelle internationale et fabriquent ou transforment des produits destinés à la vente, selon la définition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale. Le crédit d'impôt non remboursable est de 3 000 \$ pour chaque employé à temps plein additionnel pour chacune des années d'imposition de 2015 à 2019.

Grâce à l'incitatif fiscal destiné aux exportateurs du secteur de la fabrication et de la transformation, les sociétés d'exportation admissibles auront également droit à un crédit d'impôt non remboursable pour chacune des années d'imposition de 2015 à 2019, déterminé en fonction des employés qui occupent des fonctions représentatives à temps plein au siège social. Le crédit d'impôt non remboursable est de 10 000 \$ pour chaque employé à temps plein additionnel pour chacune des années d'imposition de 2015 à 2019.

Ces incitatifs s'appliqueront également aux sociétés qui produisent des médias numériques interactifs et des produits industriels créatifs.

Les producteurs d'acier primaire admissibles qui effectuent un investissement en capital d'au moins 100 millions de dollars afin de créer une nouvelle capacité de production ou d'augmenter une capacité existante pourront obtenir une réduction de l'impôt sur les sociétés pour la production d'acier primaire. L'incitatif s'applique pour chaque année d'une période de remboursement de cinq ans et sera fondé sur l'impôt provincial additionnel à payer en raison de cet investissement.

### **Investissement dans les infrastructures**

Dans le cadre du plan Saskatchewan Builds Capital Plan, qui prévoit un investissement de 5,8 milliards de dollars sur quatre ans, plus de 1,3 milliard de dollars sera consacré cette année aux infrastructures de transports, des municipalités, des écoles et des hôpitaux. L'objectif est d'améliorer les autoroutes, de construire plus d'écoles et d'offrir des établissements de formation avancée et de meilleures installations de soins de santé. Cet investissement sera notamment financé par un emprunt additionnel du gouvernement d'un montant 700 millions de dollars.

## Contrôle des dépenses

Pour garantir l'équilibre budgétaire, l'ensemble des dépenses a été limité à 14 milliards de dollars, et aucun changement n'a été apporté au partage des revenus avec les municipalités.

## Augmentation des revenus fiscaux tirés de la production de potasse

La taxe sur la production de potasse est modifiée afin de prolonger la période de déduction pour les dépenses en immobilisations des producteurs de potasse. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, toutes les dépenses en immobilisations pourront être comptabilisées au taux de 120 % mais seront uniquement déductibles des revenus annuels bruts tirés des ventes à un taux d'amortissement dégressif de 20 % pour les dépenses liées à l'entretien et à l'exploitation des mines et à un taux d'amortissement dégressif de 60 % pour les dépenses liées à des projets d'expansion minière ou de mise en valeur de nouvelles mines. Il s'agit d'une mesure provisoire visant à fournir un revenu additionnel à la province qui sera suivie par un examen plus approfondi de l'ensemble du régime d'imposition du secteur de la potasse.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [site web du ministère des Finances](#).

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

## L'avenir du Canada

Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les principaux moteurs de la prospérité nationale.

S'il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant l'objectif d'un budget équilibré.



Nous vous invitons à télécharger notre nouvelle application mobile :

Deloitte tax@hand.

iOS  
Android  
BlackBerry

- [L'avenir de la productivité](#)
- [Commentaires de Deloitte](#)

## Notre équipe dévouée :

### Bureau national

#### Heather Evans

Associée directrice canadienne,  
Fiscalité

[heevans@deloitte.ca](mailto:heevans@deloitte.ca)

416-601-6472

#### Albert Baker

Leader national de la politique fiscale

[abaker@deloitte.ca](mailto:abaker@deloitte.ca)

416-643-8753

### Saskatchewan

#### Trevor Bell

Directeur des opérations de la Fiscalité,  
région des Prairies

[trbell@deloitte.ca](mailto:trbell@deloitte.ca)

403-267-1880

#### Michael D. Smith

Associé, Fiscalité

[michsmith@deloitte.ca](mailto:michsmith@deloitte.ca)

306-343-4453

#### J. Blair Knippel

Associé, Fiscalité

[bknippel@deloitte.ca](mailto:bknippel@deloitte.ca)

306-343-4477

#### Humphrey Tam

Associé, Fiscalité

[hutam@deloitte.ca](mailto:hutam@deloitte.ca)

306-343-4463



### Deloitte

1, Place Ville Marie, bureau 3000  
Montréal (Québec) H3B 4T9  
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucun geste ne devrait être posé sans consulter d'abord son conseiller professionnel. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir [www.deloitte.com/ca/apropos](http://www.deloitte.com/ca/apropos).

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Pour vous désabonner de cette liste d'envoi, veuillez répondre à ce courriel avec la mention « Désabonner » comme objet.